

Direction Générale  
Mission Inspection Contrôle Réclamations  
Affaire suivie par : [REDACTED]  
Mail : [REDACTED]  
Réf : IC-0423-3153-D  
PJ : Tableau des mesures définitives

Marseille, le  
Le Directeur Général  
à

Madame la directrice  
EHPAD de la Meije  
Quartier de la Berard  
05100 BRIANCON

**Objet : Contrôle EHPAD La Meije – Notification des décisions définitives au terme de la procédure contradictoire**

Votre établissement a fait l'objet d'un contrôle sur pièces le 9 novembre 2022. Le rapport d'inspection accompagné du tableau des mesures envisagées vous a été notifié le 10 février 2023.

Dans le cadre de la phase contradictoire, vos éléments de réponse communiqués par courriel le 13 février 2023 ont été analysés par mes services.

Il ressort de l'examen des documents produits que des mesures correctives ont été mises en œuvre afin d'améliorer la prise en charge des résidents. La procédure contradictoire est désormais clôturée.

A ce stade de la procédure, les 2 recommandations notifiées dans le tableau annexé sont levées.

Je vous rappelle enfin que le rapport d'inspection et les décisions prises font partie des documents administratifs communicables aux tiers au sens des articles L311-1 et L300-2 du code des relations entre le public et l'administration.

